

**Au sujet de la motion contre le projet de mise en place d'une Opération d'Intérêt National sur le secteur Jean Zay, dans le cadre du Programme de Mobilisation pour le Logement (intervention de François Meunier, conseiller municipal « Antony à Gauche »)**

Construire du logement en Ile-de-France, une nécessité. Et que l'Etat s'empare de cette question aux travers d'Opérations d'Intérêts Nationales n'est pas forcément une mauvaise chose, tant de municipalités de droite se refusant à construire du logement social.

Le problème avec cette délibération est que l'on n'a pas connaissance des projets de l'Etat sur le secteur Jean Zay et plus largement sur l'ensemble du secteur intégré dans l'Opération d'Intérêt Nationale projetée : Jean Zay sur Antony mais également la faculté de pharmacie et l'école centrale à Châtenay-Malabry. S'agit-il, pour le secteur Jean Zay, de maintenir et de réhabiliter la Résidence Universitaire d'Antony et de construire du logement social et des équipements publics sur l'espace resté libre ou bien de s'inscrire dans le cadre du Protocole d'accord signé entre avec le conseil général des Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et notre ville ?

Ce qui est sûr c'est que pour vous, en proposant cette motion, il s'agit de pouvoir mettre en œuvre votre projet d'aménagement de ce secteur sans aucune contrainte ; projet qui consiste à amputer la Résidence Universitaire de plus de la moitié de sa capacité et d'édifier à la place des logements étudiants démolis des logements privés. Avec le Protocole d'accord signé avec l'Etat, vous aviez cru détenir définitivement la main sur l'aménagement de ce secteur. Aujourd'hui, l'Etat souhaite reprendre la main. Le retour du bâton en quelque sorte après avoir tout fait pour pouvoir disposer librement de ces terrains à vocation publique.

Mais quel projet porte l'Etat ? La fiche projet de l'Etat est des plus instructives et vous auriez pu la joindre en annexe. Que nous apprend-t-elle ? Que 3 objectifs principaux sont poursuivis :

- Mobiliser les acteurs publics, propriétaires et gestionnaires de foncier mutable pour accélérer et engager la mutabilité des sites :

En ce qui concerne le secteur Jean Zay, l'Etat s'inscrit donc dans la logique du Protocole d'accord signé avec le conseil général, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville d'Antony. Inacceptable pour nous.

- Renforcer la synergie entre les acteurs existants pour créer une programmation mixte et équilibré qui produise des logements sur ces secteurs intégrés et desservis.

La encore, c'est la logique du Protocole d'accord qui s'applique en ce qui concerne le secteur Jean Zay.

- Anticiper le déménagement des écoles vers le Plateau de Saclay pour favoriser une reconversion rapide de ces sites (la faculté de pharmacie et l'école centrale à Châtenay-Malabry) :

Un objectif qui s'inscrit dans la logique de mise en place de pôle de compétitivité et qui acte le départ de nos villes des lieux d'enseignements et de recherches avec toutes les conséquences qui s'en suivent, aussi bien pour les étudiants, les personnels enseignants et administratifs de ces établissements que pour nos communes : accroissement du temps de trajet entre autre, perte de clientèles pour les commerces locaux.

Autant de raisons qui expliquent que nous nous abstiendrons sur cette délibération.